

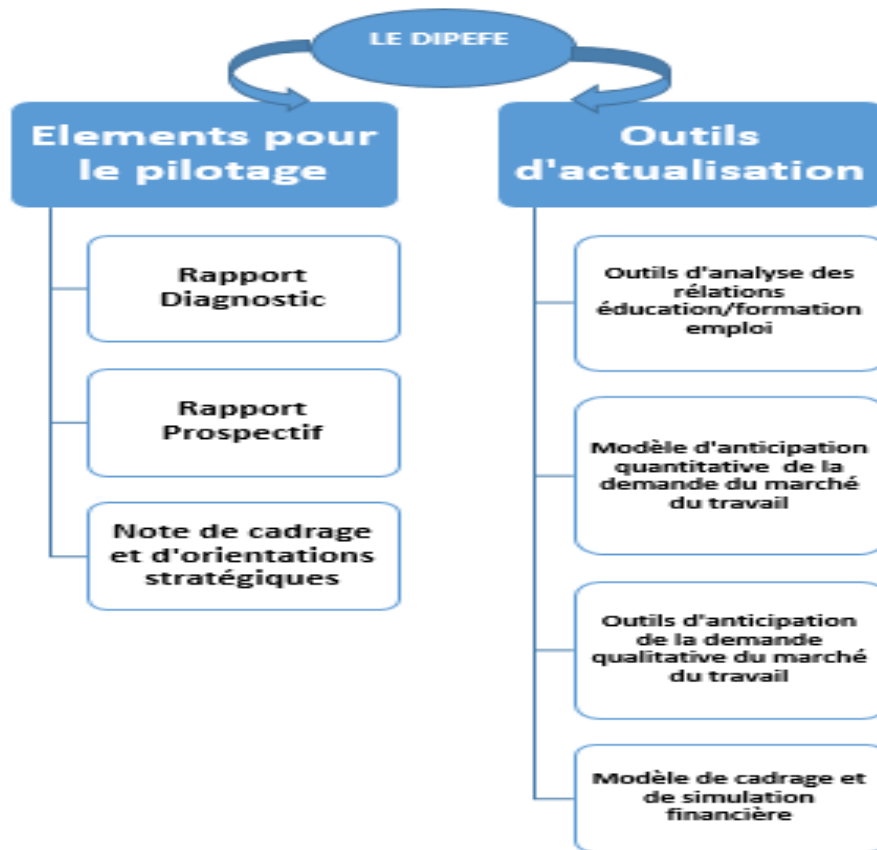
LE DISPOSITIF PROSPECTIF EDUCATION FORMATION/EMPLOI

Pour l'institutionnalisation d'un pilotage stratégique du secteur de l'éducation/formation par rapport à la demande du marché du travail et les besoins de développement du pays

1. PRESENTATION DU DISPOSITIF

Le Dispositif prospectif éducation/formation emploi (DIPEFE) est un cadre analytique et d'action développé pour les pays qui désirent institutionnaliser, au sein de leur système d'éducation et de formation, une démarche pérenne de pilotage de l'offre d'éducation/formation par rapport à la demande du marché du travail et aux besoins de développement du pays¹, y compris dans la dimension prospective de ces besoins. Le graphique ci-dessous présente les deux composantes principales du dispositif.

Graphique 1 : Le Dispositif prospectif éducation/formation emploi (DIPEFE)



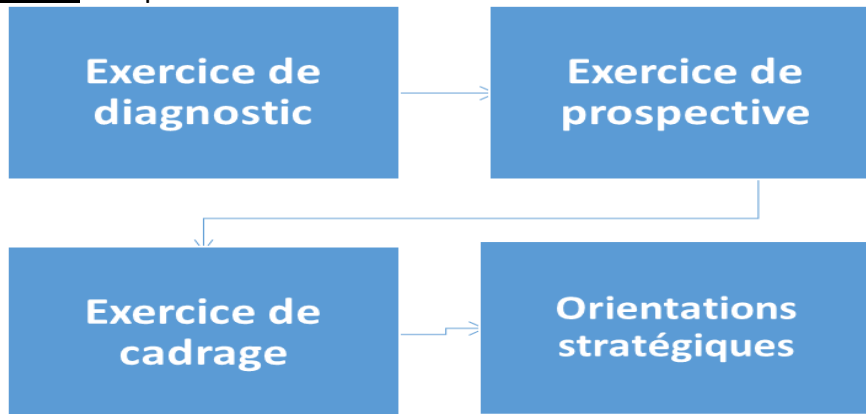
Le DIPEFE permet non seulement un pilotage de l'offre d'éducation/formation par rapport à la demande économique mais aussi la mise en place de mesures éclairées favorables à la transition et à l'insertion professionnelle des jeunes.

¹ L'émergence à moyen/long terme de l'économie est aujourd'hui la motivation première des plans de développement de la quasi-totalité des pays d'Afrique subsaharienne. Les systèmes éducatifs de ces pays ont besoins d'un DIPEFE pour jouer de façon optimale leur partition dans l'atteinte de cet objectif.

2. ETAPES DE CONSTRUCTION DU DISPOSITIF

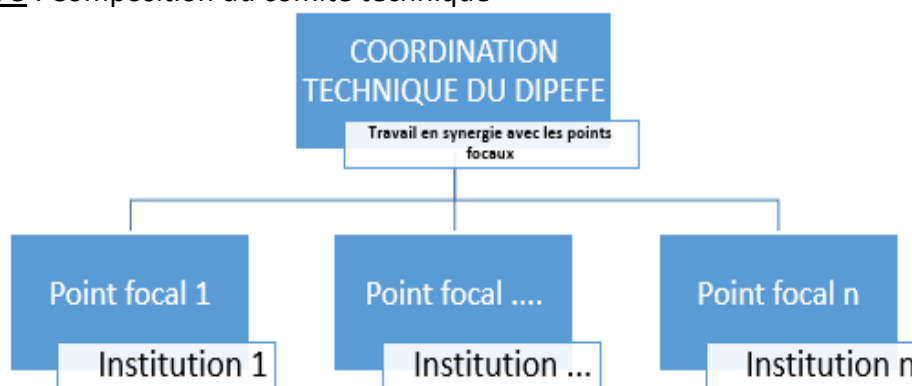
Le Dispositif prospectif éducation/formation emploi (DIPEFE) comprend quatre étapes :

Graphique 2 : Etapes de construction du DIPEFE



Les différentes étapes sont conduites par un comité technique institué par une haute autorité du secteur de l'éducation et de la formation. Le comité technique comprend (i) une coordination technique et (ii) des points focaux. La coordination technique se compose de trois à cinq personnes représentant l'ensemble des ministères régaliens des secteurs de l'éducation, de la formation et de l'emploi. Les points focaux sont des personnes désignées à cet effet dans les différents ministères/institutions/organisations impliquées dans les problématiques de l'insertion professionnelle des jeunes ainsi que dans le pilotage de l'offre d'éducation/formation. Le comité technique est placé sous la supervision d'un coordonnateur. Il est chargé de rendre compte en temps réel de l'avancée des travaux réalisés aux hautes autorités du secteur.

Graphique 3 : Composition du comité technique



Le comité technique s'appuie sur le « *guide de construction du DIPEFE* » élaboré par l'UNESCO afin d'orienter les travaux dans les différentes étapes. Le comité technique peut aussi solliciter l'appui technique des experts de l'UNESCO notamment celui du pôle de Dakar de l'Institut international de planification de l'éducation².

² <https://www.iipe-poledakar.org/fr/nous-contacter>. Il faut rappeler que l'appui de l'UNESCO se fait dans une perspective de renforcement des capacités à travers un processus de « Learning by doing ». La construction du DIPEFE avec l'appui technique du pôle de Dakar se planifie sur une période de 6 à 12 mois en général.

3. OPERATIONALISATION DU DISPOSITIF

La construction du dispositif (DIPEFE) est le préalable à l'institutionnalisation d'un pilotage stratégique du système d'éducation et de formation par rapport à la demande du marché du travail et les besoins de développement du pays. Le pilotage n'est en effet effectif que si le dispositif est opérationnalisé. L'opérationnalisation du DIPEFE se fait à travers l'adoption et la mise en œuvre de la « note de cadrage et d'orientations stratégiques ». La « note » décline « de façon réaliste » les objectifs, orientations et trajectoires à moyen et long terme que le système éducatif s'est donné pour jouer de façon optimale sa partition dans l'insertion professionnelle des jeunes et dans l'accompagnement du pays dans l'atteinte de ses objectifs de développement. La mise en œuvre de la « note » peut se faire à travers (i) *le plan sectoriel de l'éducation* ou (ii) *l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan stratégique*.

3.1 Opérationnalisation du DIPEFE à travers le plan sectoriel de l'éducation

Cette démarche d'opérationnalisation du DIPEFE se traduit par (i) l'adoption/endorsement de la « note » par les plus hautes autorités du secteur de l'éducation/formation et (ii) la prise en compte effective de ses orientations lors :

- ✓ de l'élaboration du modèle de simulation financière;
- ✓ des arbitrages intersectoriels ;
- ✓ de l'élaboration de la note de politique éducative ;
- ✓ de l'actualisation du plan sectoriel ;
- ✓ l'évaluation de la mise en œuvre du plan sectoriel.

La « note de cadrage et d'orientations stratégiques » est actualisée tous les 3-4ans³ de préférence chaque fois qu'il est envisagé l'actualisation du plan sectoriel de l'éducation. Elle se fait à partir des « outils d'actualisation » mis en exergue dans le graphique 1.

3.2 Opérationnalisation du DIPEFE à travers un plan stratégique

Cette deuxième approche d'opérationnalisation du DIPEFE passe par la traduction dans un « plan stratégique » de la « note de cadrage et d'orientations stratégiques ». Elle nécessite :

- ✓ L'adoption/endorsement du plan stratégique par les plus hautes autorités du secteur de l'éducation et de la formation ;
- ✓ La définition d'un mécanisme d'opérationnalisation et de suivi évaluation du plan ;
- ✓ La budgétisation du plan afin de permettre une meilleure visibilité sur les implications financières et si nécessaire permettre des arbitrages ;
- ✓ L'inscription du plan dans un processus de moyen terme (triennal) afin de faciliter non seulement la faisabilité financière mais aussi la faisabilité physique de certaines actions ;
- ✓ La précision pour chacune des actions adoptées, de l'institution/ministère responsable ;
- ✓ L'incorporation des actions adoptées dans le processus de planification et de budgétisation des différents ministères/institutions responsables.

Le « plan stratégique » doit être actualisé tous les 3-4ans. Elle se fait à partir des « outils d'actualisation » mis en exergue dans le graphique 1. Les autorités du secteur de l'éducation/formation ou les partenaires techniques et financiers du pays peuvent solliciter l'accompagnement technique du pôle de Dakar de l'Institut international de planification de l'éducation durant les quatre premières années d'opérationnalisation du DIPEFE⁴.

³ Une durée de 4-5 ans permet de s'assurer de la disponibilité dans le pays d'au moins une nouvelle enquête ménage avec volet emploi.

⁴ Le pôle de Dakar dispose en son sein d'une plateforme d'expertise en formation professionnelle (PEFOP) chargée d'accompagner les pays d'Afrique subsaharienne dans la mise en œuvre des politiques rénovées de formation professionnelle.